

AB InBev campe sur ses positions... Les travailleurs aussi!

Écrit par Denis Horman

Jeudi, 21 Janvier 2010 10:23 - Mis à jour Vendredi, 22 Janvier 2010 18:01



Ce mardi 19 janvier, s'est tenue à nouveau à Bruxelles une réunion de conciliation entre la direction européenne de la multinationale brassicole Anheuser-Busch-InBev et les directions syndicales employés et ouvriers de InBev Belgique. La direction a maintenu sa position : pas question de retirer purement et simplement le plan de restructuration, avec licenciements à la

AB InBev campe sur ses positions... Les travailleurs aussi!

Écrit par Denis Horman

Jeudi, 21 Janvier 2010 10:23 - Mis à jour Vendredi, 22 Janvier 2010 18:01

clé. Elle a laissé entendre qu'elle était sous la pression de la direction générale du groupe au Brésil.

Les organisations syndicales ont rappelé leur préalable à la discussion : le retrait pur et simple du plan de restructuration ! La réunion s'est terminée par un PV de carence.

Ce mercredi matin, la direction de InBev Belgique a tenté le lock-out sur les trois sites de Leuven, Jupille, Hoegaarden et de mettre les travailleurs en chômage technique. Après avoir fait constater cette situation par un huissier de justice, les travailleurs ont cisailé les chaînes des portails et sont rentrés sur les sites pour un travail au ralenti. Ils ont accepté l'entrée de matières premières, mais ne laissent sortir aucune marchandise.

A Jupille, la direction a d'abord refusé de payer les heures de travail. Mais, après une longue discussion avec les délégués syndicaux, elle a dû céder. Ce jeudi 21 janvier, une nouvelle réunion de conciliation doit se tenir à Bruxelles.

Le 20 janvier 2010

Interview de Georges Requena, délégué ouvrier FGTB à Jupille

La Gauche, périodique de la LCR, a interviewé Georges Requena, délégué syndical FGTB à Jupille

L.G. : La réunion de conciliation de mardi s'est terminée sur un constat de carence. Chacun, direction d'InBev et organisations syndicales, campe sur ses positions.

Georges Requena : Pour nous, c'est clair : on exige le retrait pur et simple du plan de restructuration. On l'a dit et répété : cette direction générale se comporte comme un « Social Killer ». La multinationale se porte très bien sur notre dos, sur l'exploitation des travailleurs. Elle

a reçu plein de cadeaux fiscaux. Les top managers s'en mettent plein les poches, avec des salaires et en plus des bonus qui pourraient financer, pendant des dizaines d'années, les 263 travailleurs dont elle veut se débarrasser ici en Belgique, et cela avec l'argent que Inbev a reçu de la collectivité.

Que s'est-il passé ce mercredi matin au siège de Jupille ?

G.R. : La direction a tenté le coup de force : le lock-out pour nous mettre au chômage technique. Et ce serait encore la collectivité qui devrait supporter le coût d'une telle mesure ! C'est du n'importe quoi. Il y a une réglementation pour cela. Nous sommes rentrés dans l'entreprise. Nous continuons à travailler au ralenti. Mais aucune production ne sortira.

Et maintenant, que va-t-il se passer dans ce bras de fer avec InBev ?

G.R. : Nous sommes bien conscients qu'il faudra durcir le rapport de force. Les initiatives se prendront graduellement, au moment opportun, en fonction de l'attitude de la direction. La solidarité, voire des initiatives communes avec les travailleurs d'autres entreprises peuvent être débattues, la solidarité interprofessionnelle aussi.

L'opinion publique est de plus en plus sensibilisée. C'est scandaleux et révoltant, ce qui se passe avec cette multinationale. Il y a un malaise dans le monde politique face à cette multinationale qui se porte très bien et qui profite de tous les cadeaux pour nous licencier, pour faire encore plus de profits. Des politiques se joignent à nous, à notre combat. Mais, au-delà des paroles, il faudrait des actes concrets. Il faut pénaliser ces sociétés qui vampirisent notre système. Il faut que les partis, qui ont voté les intérêts notionnels, votent également une loi. Celle-ci devrait imposer aux entreprises, qui utilisent abusivement les cadeaux fiscaux pour licencier et restructurer, une pénalité : au minimum qu'elles remboursent les intérêts notionnels et toutes les aides accordées, avec l'argent de la collectivité, avant qu'elles ne puissent licencier un seul travailleur.